

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 11 JUILLET 2019
COMMUNAUTÉ DE COMMUNES ASTARAC ARROS EN GASCOGNE

Nombre de Conseillers : 54
En exercice : 54
Quorum : 28
Présents : 42
Votants : 39
Pour : 39
Contre : 0
Abstention : 0

L'an deux mille dix neuf, le 11 juillet 2019 à 20 H 30,
se sont réunis à la salle des fêtes de la commune de Sainte-
Aurence-Cazaux,
les membres du conseil communautaire de la communauté de
communes Astarac Arros en Gascogne sous la présidence de
Madame Céline SALLES, présidente,
dûment convoqués le 4/07/2019.

Titulaires présents : Jean-Jacques MAUMUS, Christiane GALAN, Francis DUFFAU, Claudine LADOIS, Raymond SENAC, Jean-François DOZ, Elodie LUCANTIS, Robert SASSOLI, Francis DUPOUEY, Gérard FAUQUE, Claude RICAUD, Jean-Marc CASTAY, Sylvette DUPEROIR, Patrick TARAN, Sylvie LAHILLE, Jean-Claude DAZET, Céline SALLES, Christian FALCETO, Roselyne MAZZONETTE, Jean-Claude LABORIE, Christian DAUJAN, Michèle COUSSE, Bernard CASET, Laurence SORIANO, Jean-François DAUBIAN, David JOVE, Fabien GOUZENNE, Christian VERDIER, Paulette TUJAGUE, André DANOS, Martial SAINT SUPERY, Bernard SARRELABOUT, Christiane BONNASSIES, Jean-François ABADIE

Titulaires excusés ou absents : Robert ROSSI, Jean-Noël JAMMET, Gérard TANQUES, Mireille ULIAN, François THIRIOT (donne pouvoir à Sylvie LAHILLE), Monique NOGUES, Michel BARRAGUE, Philippe BARON, Michel DONEYS, Jean-Claude VERDIER, Jean-Michel LAFFITTE, Daniel POMIES, Jasmine PUCH NEDELLEC, Sophie ROBERT, Annie BOURDALLE, Thérèse BOURGES, Jean-Marc LE MAO, Hervé TUJAGUE, Jacques BERNICHAN, Patrick DUCOMBS

Suppléants présents : Evelyne CAMBOURS, Pascale BARTHE, Françoise MATHARAN, Isabelle PIQUE

Suppléants votants : Marc SEMEZIES, Robert RUMEAU, Brigitte SENAC, Frédéric DESPAUX

Auditeur libre : Gaston PUJOS

A été nommée Secrétaire de séance : Christian DAUJAN

2019-35 OBJET : Autorisation donnée à la Présidente de signer tous actes liés à la gestion des contrats de location de l'hôtel d'entreprise

Madame la Présidente rappelle que la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne met aujourd'hui à disposition de plusieurs structures des locaux à l'hôtel d'entreprise au 39 avenue de Bigorre à Villecomtal sur Arros (32730).

Elle expose la délibération 2018-15 du 26 mars 2018 qui précise le cadre des contrats de location pour les locataires actuels, en termes de prix au m² et de charges et de période de gratuité sous conditions.

Pour plus de réactivité dans les démarches administratives de départ et d'arrivée des locataires, il est proposé de donner une délégation permanente à la Présidente, Mme Céline SALLES, afin de signer les contrats de location de l'Hôtel d'entreprise.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

032-200035756-20190716-20190716CC35-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 16/07/2019
Publication : 17/07/2019

Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré,

DÉCIDE

Pour l'autorité compétente par délégation, La
Présidente, Céline SALLES

A l'unanimité des membres présents :



- **De mandater la Présidente Céline SALLES** pour signer toutes pièces afférentes à la location d'espaces du bureau ou de stockage à l'Hôtel d'entreprises de la Communauté de Communes Astarac Arros en Gascogne (bail commercial, bail professionnel ou convention) et pour prendre toutes les dispositions utiles à cet effet.

Ainsi fait et délibéré en séance les jours, mois et an susdits.